

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/02/02/2017201195/justel>

Dossier numéro : 2017-02-02/15

Titre

2 FEVRIER 2017. - Arrêté ministériel exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 février 2017 portant exécution du chapitre II du titre IV du Code wallon de l'Agriculture relatif aux activités de formation s'adressant aux associations d'hobbyistes, dans le secteur horticole et pour le petit élevage

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 26-03-2019 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 28-02-2017 page : 30788

Entrée en vigueur : 10-03-2017

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-01-31/29, art. 10, 002; En vigueur : 27-03-2019>